MELANGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

Vol. XII. Montreal, Mardi, 30 Janvier 1849. No. ~~30~~. 40

LES RECOLLETS EN CANADA.

Suite.

(Voir les Nos. 24, 25 et 30 des *Mélanges*.)

Les Jésuites, loin de trouver un accueil favorable en arrivant dans cette Colonie, rencontrèrent des libelles diffamatoires (1) et une opposition, à laquelle l'hérésie les avait déjà plus d'une fois accoutumés ailleurs. Les agents de la Compagnie des marchands, la plupart Calvinistes, leur refusèrent un asile dans le Fort, et leshabitants dominés par eux, ne voulurent même pas les loger. Champlain avait bien d'autres sentiments, mais il était alors en France pour défendre les vrais intérêts de la Colonie.

Les Jésuites, pendant ces pourparlers, n'avaient pas quitté le vaisseau qui les avait amenés, et ils pensaient déjà à s'en retourner immédiatement en Europe, quand les Récollets, pour couronner leur œuvre, firent tant auprès du Directeur de la Colonie et des habitans, qu'ils obtinrent le droit de les loger dans leur Couvent, pour ne former avec eux qu'un corps de Missionnaires, sans être à charge au pays. Ils allèrent eux-mêmes,avec la chaloupe du Couvent, prendre dans la rade les nouveaux Missionnaires, et ils leur firent tout l'accueil que l'état du pays et lasainte pauvreté pouvaient permettre. Ils célébrèrent leur arrivée par un *Te Deum* solennel.

Les Récollets donnèrent aux Jésuites la libre jouissance de la moitié de leur Couvent,du jardin et de l'enclos de Notre-Dame-des-Anges, et pendant deux ans,ils y vécurent ensemble sous le même toit, dans une intime union. Les habitans de la colonie revinrent peu à peu eux mêmes de leurs préjugés,et on vit les Jésuites partager alternativement avec les Récollets, à la satisfaction de tous, les offices qu'on faisait tous les dimanches avec solennité, dans la chapelle du fort de Québec.

Le meurtre du P. Viel avait fait retarder d'une année,le départ des Missionnaires pour les Hurons. Les Récollets profitèrent de cet intervalle, ménagée par la Providence, pour communiquer aux Jésuites, le fruit de leur expérience, de leurs lumières et de la connaissance qu'ils avaient dela langue de ces peuples, afin de les rendre capables de travailler auprès d'eux, à la première occasion.

L'année suivante, elle se rencontra enfin, et ils en profitèrent tous avec joie. Le P. Récollet, J. de la Roche D'Allion, accompagné de deux PP. Jésuites, les PP. De Brebeuf et De Noue, s'embarqua dans les canots des Hurons pour monter dans leur pays, et reprendre l'œuvre de leur conversion. Il poussa plus loin encore, et visita la nation Neutre et la nation du Petun. Son projet était de se fixer chez les premiers, qui étaient très-puissants et très-nombreux ; mais des Hurons, jaloux de le voir inviter ce peuple à faire la traite avec les Français, changèrent par leurs calomnies et leurs mensonges, les dispositions des esprits à son égard. "On leur fit croire, "raconte ce Père,que les Français étaient inconstables, "rudes,tristes, mélancoliques, gens qui ne vivent que de "serpens et de venin, que nous mangions le tonnerre, "qu'ils s'imaginent être une chose non pareille,faisant des "comptes étranges là dessus; que nous avions tous une "queue comme les animaux, et que les femmes n'ont "qu'une mamelle situé au milieu du sein, et qu'elles "portent 5 et 6 enfans à la fois, et mille autres sottises "pour nous faire haïr d'eux, et les empêcher de com-"mercer avec nous, afin de traiter seuls avec ces "peuples, ce qui leur est d'un très-grand profit.

Le P. Joseph courut alors les plus grands dangers, et il les raconte avec une admirable simplicité, sans laisser paraître la moindre émotion : "Dix hommes "d'un village voisin de celui que j'habitai étaient "venus, dit-il, me voir sous le prétexte de m'inviter à "aller les visiter ; mais couvant leur mauvais des-"sein sur moi,et voyant qu'il se fesait tard,ils me revin-"rent trouver, et brusquement me firent une querelle "d'allemand. L'un me renversa d'un coup de poing, "et l'autre prit une hache,et pensa m'en fendre la tête. "Dieu lui détourna la main, et porta le coup sur une "barre qui était auprès de moi. Je reçus encore plu-"sieurs autres mauvais traitemens, mais c'est ce que "nous venons chercher en ces pays. S'appaisant un "peu, ils déchargèrent leur colère sur le peu de hardes "qui nous restaient. Ils prirent notre écritoire, cou-"verture, bréviaire et notre sac, où il y avait quelques "jambettes, aiguilles, alcines et autres petites choses "de pareille sorte." Cet intrépide Missionnaire recouvra plus tard la plus grande partie de ces objets, mais il fut obligé de quitter cette contrée, et de revenir chez les Hurons.

Il termine sa lettre, toute remplie d'intéressants détails sur ses œuvres, par des sentiments, qui révèlent l'héroïsme et le détachement de son cœur apostolique :

"S'il vient, comme on dit, deux Pères de France, "je vous prie pour surcroit de toutes les peines que "vous prenez pour moi, de me faire surement envoyer "un habit qu'on m'envoie. C'est tout ce que je de-"mande. Les pauvres religieux de St. François ayant "le vivre et le vêtir, c'est tout leur partage en terre. "Nous espérons le ciel de la bonté de Dieu, pour le-"quel servir,très-volontiers pour le salut de ces peuples "aveugles, nous engageons notre vie, afin qu'il lui plai-"tianisme en ces contrées. Dieu permet le martyr "à ceux qui le méritent. Je suis marri de n'être "point en état, et n'ignore pas néanmoins que pour être "reconnu vrai enfant de Dieu, il faut s'exposer pour "ses frères. Viennent donc hardiment les peines et "les travaux, toutes les difficultés et la mort même me "seront agréables et la grâce de Dieu étant avec moi, "laquelle je mandie par le moyen des prières de tous "nos amis."

Les Jésuites, eurent plus d'une fois, besoin à cette époque, de recourir encore à la généreuse et inépuisable charité des Récollets. Leur établissement à Québec semblait voir surgir chaque jour de nouveaux obstacles, et les ressources leur manquaient en bras et en argent. Cependant on leur avait désigné un terrain, sur les bords de la rivière St. Charles près des Récollets, et le Duc de Vantadour, par un acte du 10 de mai 1626, en leur donnant les titres de possession, y forma un seigneurie sous le nom de *N. D. des Anges*, qu'elle a conservé jusqu'à nos jours.

Les Chroniques de l'époque nous représentent les Récollets venant conduire eux-mêmes,les Jésuites en ce lieu,le 1er.septembre 1625. Ils plantèrent solennellement une Croix, sur cette rive encore inculte ; prise de possession toute religieuse, qui était comme une hymne de reconnaissance e d'hommage à l'Auteur de tout bien ! Après un modeste repas sur le gazon, ils mirent tous ensemble, la main à l'œuvre, dit le *Mercure Français* de 1626, pour abattre les premiers arbres, et commencer le défrichement du sol. Ce n'était pas encore assez ; l'année suivante, afin de prévenir tout retard, les Récollets leur prêtèrent la charpente d'un corps de logis de 40 pieds de long sur 28 de large, qu'ils destinaient à agrandir leur séminaire, et ils en ajoutèrent encore une autre, avec la même générosité, en 1628.

Les Jésuites trouvèrent ainsi moyen de tirer le parti le plus avantageux d'une troupe de 20 ouvriers, que le P. Noiret était parvenu à leur amener de France en 1626 : mais ce qui devait hâter leur établissement, faillit devenir la cause de sa ruine. Ne recevant en effet aucun secours de la Société du Commerce du Canada qui leur était hostile, ils n'avaient d'autre ressources que les provisions qu'ils tiraient de France. Elles leur manquèrent l'année suivante, à cause des intrigues de toute nature, mises en jeu contre les efforts du P. Noiret, qui avait fait un nouveau voyage en Europe pour les recueillir. La position des PP. Jésuites à Québec devint bientôt si crit que, que le P. Charles Lalemant, leur supérieur se vit dans la nécessité de repasser (1) en France, avec la plus grande partie de ses ouvriers, que la mission n'etait plus en état d'entretenir. Il paraît même que les Jésuites auraient quitté à cette époque la Colonie, si deux d'entre eux, les PP. De Brebeuf et De Noue, n'avaient pas été alors très-éloignés de Québec, et en mission chez les Hurons.

Cependant les Récollets continuaient leur œuvre à Québec et à Tadoussac, avec un zèle digne de tout éloge. Les circonstances les obligèrent bientôt à partager encore les peines et les dangers d'un nouveau poste, que Champlain venait de fonder, à 9 lieues environ de la ville. C'était près du cap élevé, (2) que, dans son voyage de 1608, il avait nommé *Cap de Tourmente*, à cause des difficultés qu'y trouvent les navigateurs, lorsque les vents sont violents. Voici qu'elle en fut l'occasion.

En venant dresser leur tente sur les rives du Saint-Laurent, qu'on regardait comme dénuées de toutes ressources, les premiers colons avaient eu la sage précaution de transporter d'Europe les animaux domestiques les plus utiles aux besoins de la vie. Cette mesure de prudence était généralement adoptée alors pour toutes ces fondations lointaines. Nous voyons même qu'en 1540, Jacques Cartier avait dans son vaisseau des vaches, des chèvres et des porcs, pour en enrichir le sol, sur lequel il voulait former son premier établissement.—Les bœufs furent ainsi pendant près de 40 ans, les uniques auxiliaires des travaux des Européens en Canada ; mais ces animaux en se multipliant créèrent bientôt un véritable embarras. On ne trouvait qu'avec peine auprès de Québec,le fourrage suffisant pour traverser les longs et rudes hivers de ces contrées. Le sol restait toujours couvert de ses forêts séculaires, et les colons plutôt soldats ou même marchands que les laboureurs, n'avaient pas même le temps d'ouvrir des terres pour pourvoir à leurs propres besoins.

On découvrit bientôt heureusement, près du Cap Tourmente, un lieu tout préparé par les mains de la nature. De vastes et riches prairies, qui ne demandaient que la faulx du moissonneur, offraient là des richesses, au-delà même des besoins. Les ouvriers y allaient chaque année de Québec pour faucher et faner le foin ; mais Champlain, dont la prudence ne fit jamais défaut, ne tarda pas à comprendre l'inconvénient et même le danger de ce travail lointain, et des absences multipliées, pendant près de deux mois et demie, de ceux dont les bras étaient si nécessaires aux travaux de tout genre de ces commencemens difficiles. En 1626, on ne comptait encore que 24 ouvriers, sur les 55 personnes qui formaient la population de Québec, et il en fallait 12, pour préparer et transporter la récolte du Cap Tourmente.

Champlain résolut alors de former là une habitation fixe, où resteraient quelques hommes entièrement livrés à ces travaux. Il décrit lui-même et le lieu qu'il adopta, et les constructions qu'il fit faire ; laissons parler le héros écrivain, il a la gloire d'avoir été l'historien de ses propres œuvres :

"Je choisis un lieu où est un petit ruisseau, et de pleine mer où les barques et chaloupes peuvent aborder, auquel joignant il y a une prairie de demie lieue de long et davantage ; de l'autre est un bois qui va jusqu'au pied de la montagne du dit Cap de Tourmente,lequel est diversifié de plusieurs sortes de bois, comme de chesnes, ormes, fresnes, bouleaux, noyers, pommiers sauvages, et force lembruches de vignes, puis, cèdres et sapins ; le lieu de soi est fort agréable, où la chasse du gibier, en sa saison, est abondante."

Il y traça un fort, capable d'être défendu par quelques soldats, et de recueillir dans la nécessité, les travailleurs et les habitants des environs ; "car, ajoute-t-il, selon l'oiseau il faut la cage. Cela s'exécuta : sa figure est selon l'assise du lieu que je mesnageai, avec deux petits demy bastions bien flanqués, et le reste est la montagne n'y ayant que cette advenue du côté de la terre, qui est difficile à approcher avec le canon qu'il faut monter dix-huit ou vingt toises, et hors de mine, à cause de la dureté du rocher, ne pouvant y faire de fosse qu'avec une extrême peine... Il estait fortifié de fascines, terre, gazons et bois, ainsi qu'autrefois j'avais vu pratiquer, qui estaient de très-bonnes forteresses, attendant qu'un jour on le fist revêtir de pierres à chaux et à sable qui n'y manquent point, commandant sur l'habitation et sur le travers de la rivière."

Champlain laissa à ce poste six hommes, une femme et une fille, et obtint qu'un P. Récollet y fit habituellement sa demeure, autant à cause des Français de l'habitation qu'à cause de ceux des environs, et des Sauvages qui commençaient à y venir.

A continuer.

(1) Pendant l'absence momentanée du P. Lalemant, le P. Enmond Masse fut chargé de le remplacer comme supérieur. C'est cet *interim* qui a induit quelques historiens en erreur, en plaçant le P. Masse dans la liste des supérieurs de la mission du Canada.

(2) Il a près de 1900 pieds de haut. *Topog. du Canada, par le Col. Bouchette.*

[1] On faisait circuler de maison en maison *l'anti-coton*, grossière calomnie, qui alors,comme aujourd'hui, à toujours droit d'asile,chez les ignorans, et chez les hommes qui ne prennent pas la peine de discuter un fait quand il flatte leurs préjugés ou leurs passions.

UN EVÊQUE CATHOLIQUE.

Notre correspondance de Genève, du 15 décembre, nous donne les nouvelles suivantes : "Le prisonnier de Chillon a été mis en liberté hier. Nous nous empressons de vous donner sur ce fait quelques détails fournis par le captif à des personnes dignes de toute confiance. Dimanche dernier, Mgr. Marilly a reçu du conseiller d'Etat vaudois, M. Delarageaz, la lettre suivante, que nous livrons à l'appréciation des amis de la justice et de la liberté religieuse.

Lettre de M. le conseiller d'Etat Delarageaz, président du département de justice et de police dans le canton du Vaud

"Lausanne, le 9 décembre 1848.

"A M. Etienne Marilley, au château de Chillon.

"MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous communiquer ci-après les résolutions prises par le gouvernement des Etats de Berne, Fribourg, Vaud, Neufchâtel et Genève, sur le territoire desquels s'étend le diocèse dit de Lausanne et Genève.

RESOLUTION.

"1o. Etienne Marilley n'exercera plus de fonctions épiscopales pour le diocèse dit de Lausanne et Genève.

"2o. Le séjour dans les cantons sur le territoire desquels s'étend le dit diocèse lui est interdit.

"3o. Le conseil d'Etat du canton de Fribourg prendra, au besoin, les dispositions convenables pour l'administration provisoire du diocèse. Il avisera, de plus, aux préliminaires propres à amener la réorganisation de l'évêché.

"En vous faisant, Monsieur, cette communication de la part du conseil d'Etat, nous devons vous demander de nous faire connaître dans quel pays vous vous proposez de vous rendre, en quittant le territoire du diocèse dit de Lausanne et Genève.

"Agréez, monsieur, l'assurance de notre considération ;

"Pour le département,

"Signé : Le conseiller d'Etat, DELARAGEAZ, président.

"HOFFMANN, secrétaire."

Le prélat s'est empressé de répondre à cette lettre de la manière suivante :

"*De la prison du château de Chillon,*

"10 décembre 1848.

"MONSIEUR LE CONSEILLER,

"On m'a arrêté, déporté, incarcéré : on m'a retenu prisonnier depuis bientôt sept semaines sans m'avoir entendu, sans enquête et sans jugement. J'ai demandé une enquête et un jugement. Cet acte de justice m'a été refusé. On veut maintenant m'exiler de ma patrie et de mon diocèse contrairement aux principes de la justice et aux garanties fédérales et constitutionnelles qui protègent la liberté et les droits des citoyens, sans égard pour les notions et les garanties de la liberté religieuse. Je céderai jusqu'au bout à la violence, en protestant comme je proteste de nouveau, comme citoyen suisse, comme catholique et comme Evêque de ce diocèse, contre la violation de mes droits.

"N'étant pas libre, je ne puis m'arrêter à aucune détermination par rapport au refuge que je choisirai. En conséquence, je me laisserai conduire à la frontière de ce diocèse qu'on jugera à propos de choisir.

"Moins le trajet sera long pour y parvenir, plus je serai satisfait.

"Agréez, Monsieur le Conseiller, l'assurance de ma considération.

ETIENNE MARILLEY,

"*Evêque du diocèse de Lausanne et Genève.*"

Mardi,12, vers les sept heures du soir, l'intendant des prisons de Chillon a annoncé au captif, de la part du préfet de Vevey, que le lendemain, à deux heures du matin, on viendrait avec une voiture pour le conduire hors du territoire des cantons faisant partie du diocèse de Lausanne et Genève, mais on lui laissa ignorer sur quelle frontière du diocèse il devait être déporté. A deux heures du matin, le préfet de Vevey, accompagné d'un huissier, se trouvait au château de Chillon pour prendre le prélat qu'il a conduit à la frontière française dans la paroisse de Divonne.

NOUVELLES DU PAPE.

Le 6 décembre, il y a eu une réunion de cardinaux près du Saint-Père. Etaient présents LL. EE. Lambruschini, Macchi, Antonelli, Vizzardelli, Patrizi, Mattei, Altieri, Asquini, Ostini, Riario, Gagiano, Ugolini, Gazzoli, Mai, Piccolomini, Cassano-Serra, Caraffa Traetto, Riario-Sforza et Bofondi. Après la réunion, les trois cardinaux Macchi, Cassano-Serra, Gazzoli, représentant les trois Chefs d'ordre, se sont rendus près de S. M. le roi de Naples pour le remercier de tout ce qu'il avait fait pour le Saint-Père, et de l'hospitalité qu'il accordait à tous les cardinaux et prélats de la suite de Sa Sainteté.—Sa Sainteté avait fait offrir une somme d'argent à l'hôtelier du *Jardinet*, qui l'a refusée en répondant qu'il était trop récompensé, puisqu'il pouvait compter dans sa vie un jour aussi heureux que celui où Sa Sainteté avait daigné prendre, incognito, abri dans son humble hotellerie. Alors le Saint-Père a envoyé à ce brave homme un étui de maroquin à ses armes, contenant deux médailles d'or et trois d'argent, qui représentent d'un côté Notre-Seigneur lavant les pieds de ses apôtres, et de l'autre l'effigie du Souverain-Pontife.—Le 8 décembre, jour de la fête de la Conception de la très-sainte Vierge, une salve de toutes les batteries du fort et de toutes celles des bâtiments italiens étrangers stationnant au port, a annoncé la solennité. Sa Sainteté s'est rendue à la cathédrale, ayant dans sa voiture LL. EE. les cardinaux Macchi, doyen du Sacré-Collége, et Antonelli, prosecrétaire d'Etat. Elle a été reçue à l'entré de l'Eglise par Mgr. l'Evêque de Gaëte et son chapitre. Le Saint-Père a célébré le saint sacrifice au maître-autel, assisté des cardinaux Antonelli et Macchi. Le roi, la reine, la famille royale et toute la cour y assistaient. Sa Sainteté a donné la communion au roi, à la reine, aux princes et princesses, à quelques membres du corps diplomatique et à un grand nombre de fidèles. Après la messe, Sa Sainteté en a entendu une seconde, puis Elle est montée au balcon du palais épiscopal, d'où Elle a donné la bénédiction pontificale à ses augustes hôtes, aux troupes napolitaines, auxquelles s'étaient réunis les équipages des bateaux à vapeur français et espagnols, et à l'immense multitude du peuple prosternée sur les routes et sur les vaisseaux pavoisés. Le même jour, S. S. a reçu la députation de Pontecorvo, et le lendemain celle de la garde civique de Bénévent. Ces deux députations venaient faire acte de soumission et de dévouement. On sait que Bénévent et Pontecorvo enclavés dans le royaume de Naples, appartiennent aux Etats de l'Eglise. Les membres du corps diplomatique réunis à Gaëte sont : le duc d'Harcourt, ambassadeur de France ; le chevalier Martinez de la Rosa, ambassadeur d'Espagne ; le comte de Spaur, ministre de Bavière ; le marquis Pareto, ambassadeur de Sardaigne ; le comte Boutenieff, ministre de Russie ; le baron de la Venda de Cruz, ministre de Portugal ; le baron de Mestre, ministre de Belgique ; le commandeur de Kestner, ministre du Hanovre ; M. Montoya, ministre du Mexique ; M. Irrazabal, ministre du Chili ; M. Lorenzano, ministre de l'Equateur.—LL. EE. les Cardinaux Spinola et Mancinelli sont arrivés le 9 et le 11.

PIEMONT.—Le ministère Gioberti a publié le programme de la nouvelle politique du Piémont, de la *politique démocratique*. L'abbé Gioberti déclare que l'indépendance de l'Italie ne saurait être acquise que par la voie des armes. On retrouve là les idées belliqueuses avec lesquelles il a renversé le cabinet qui a précédé le sien. Il va donc faire la guerre ! Non, pas encore. Il s'y préparera. C'est ce que disait le ministère Pinelli. Il faut aussi qu'il se rende compte des forces militaires du pays pour ne pas l'engager trop témérairement contre l'Autriche. A la bonne heure ! Mais, alors, qu'arrivera-t-il, si les forces du Piémont lui paraissent définitivement insuffisantes pour la lutte contre son redoutable ennemi ? Se rejetera-t-il sur l'établissement de la Constituante italienne. Le principe de la Constituante a été proclamé le 9 décembre à Rome ; il était admis antérieurement à Florence ; le voilà triomphant à Turin. Mais à Turin, à Florence et à Rome, on est d'accord sur le mot seulement et pas du tout sur la chose. Pour les uns, la République se cache sous ce nom ; d'autres, au contraire, ne comprennent l'union des Etats italiens qu'avec l'adhesion des gouvernements aussi bien que des peuples, et cet assentiment nécessaire, ne fût-ce qu'à Naples et à Modène, pourra bien ne pas être obtenu d'ici à long-temps, soit qu'on l'attende des négociations soit même qu'on tâche de le poursuivre à coups de révolutions. Toujours est-il que l'abbé Gioberti a, pour le moment, réussi devant la multitude qui l'en a remercié par une démonstration populaire. On a crié de nouveau sous ses fenêtres, et lui a répondu à cet enthousiasme, et l'a exalté en abolissant le titre d'*Excellence*. Voilà du moins une victoire digne de la démocratie italienne !

PARIS, 28 DÉCEMBRE 1848.—Hier matin, à onze heures, le président de la République est allé rendre une visite officielle à M. Marrast, président de l'Assemblée Nationale. Louis-Napoléon Bonaparte est arrivé dans un coupé à deux chevaux, accompagné seulement de M. Edgard Ney de la Moskowa, chef-d'escadron d'état-major, aide-de-camp du président était en habit noir boutonné, avec la grand plaque de la Légion d'Honneur sur la poitrine. On a remarqué que les domestiques du président avient la petite tenue qu'avait donnée à sa livrée l'empereur Napoléon ; elle se composait d'un habit vert à boutons d'or, bas de soie et culotte peluche noire. Le colonel Gauvin, après avoir reçu le président de la République à sa descente de voiture, l'a conduit jusqu'à l'entrée des grands salons ; là, s'est trouvé M. Ar-